Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260227-202614-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 février 2026

Délibération n° 2026-14

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	15	17

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 17.02.2026
DATE D'AFFICHAGE : 03.03.2026

Le vingt-sept février deux mille vingt-six, à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme Catherine LE ROUX, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Nolwen ROPARS qui avait donné pouvoir à à Marion L'ERROL, Karine LE SAINT qui avait donné pouvoir à Philippe SANQUER, David MADEC qui avait donné pouvoir à Fabienne DOLOU.

M. Philippe BRAEM a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique 2025

budget principal et budgets annexes a été présenté aux membres du Conseil Municipal et voté à l'unanimité.

Mme Catherine LE ROUX, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

POUR COPIE CONFORME,

Catherine LE ROUX,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.